VILLE DE VARENNES SÉANCE GÉNÉRALE

Séance générale du Conseil de la Ville de Varennes, tenue le lundi 7 décembre 2020, à 18 h 32, à la salle du conseil de la Maison Saint-Louis, 35, rue de la Fabrique, Varennes.

Sont présents : Mesdames et messieurs les conseillers Marc-André Savaria,

Geneviève Labrecque, Mélanie Simoneau, Denis Le Blanc, Benoit Duval, Natalie Parent et Gaétan Marcil, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Martin Damphousse.

<u>Absence motivée</u>: Madame la conseillère Brigitte Collin

Sont également présents : M. Sébastien Roy, directeur général

Me Lyne Savaria, directrice générale adjointe Me Marc Giard, directeur des Services juridiques

et greffier

Le maire Martin Damphousse confirme l'ajout des sujets ci-après à l'ordre du jour :

78. Avis de motion, présentation et dépôt d'un projet de règlement – Règlement 300-9 modifiant le règlement numéro 300 concernant le mode de paiement des taxes en plusieurs versements

79. Appel d'offres projet no DG-BP-2020-002 Rejet des soumissions

MOMENT DE RECUEILLEMENT

2020-464 Dépôt registre de déclaration de dons reçus en 2020 - Employés municipaux

IL est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria APPUYÉ par madame la conseillère Geneviève Labrecque ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'APPROUVER le dépôt du registre de déclaration de dons reçus en 2020 pour les employés municipaux.

ADOPTÉE.

2020-465 Dépôt registre de déclaration de dons reçus en 2020 – Élus municipaux

IL est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'APPROUVER le dépôt du registre de déclaration de dons reçus en 2020 pour les élus municipaux.

PROCÈS-VERBAUX ET COMPTES DU MOIS

2020-466 Approbation procès-verbal Séance générale 2 novembre 2020

Il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent APPUYÉ par madame la conseillère Mélanie Simoneau ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le procès-verbal de la séance générale tenue le 2 novembre 2020 soit approuvé, tel que rédigé et présenté par le directeur des Services juridiques et greffier.

ADOPTÉE.

2020-467 Approbation procès-verbal Séance spéciale 16 novembre 2020

Il est proposé par madame la conseillère Geneviève Labrecque APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le procès-verbal de la séance spéciale tenue le 16 novembre 2020 soit approuvé, tel que rédigé et présenté par le directeur des Services juridiques et greffier.

ADOPTÉE.

2020-468 Approbation procès-verbal Séance spéciale 23 novembre 2020

Il est proposé par madame la conseillère Mélanie Simoneau APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le procès-verbal de la séance spéciale tenue le 23 novembre 2020 soit approuvé, tel que rédigé et présenté par la directrice adjointe des Services juridiques.

ADOPTÉE.

2020-469 Dépôt du procès-verbal de correction Séance générale 2 novembre 2020 Résolution 2020-431

CONSIDÉRANT l'article 92.1 de la Loi sur les cités et villes;

CONSIDÉRANT l'erreur cléricale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Geneviève Labrecque

APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER le dépôt du procès-verbal de correction concernant la résolution

numéro 2020-431.

ADOPTÉE.

2020-470 Approbation des comptes – Novembre 2020

IL est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc APPUYÉ par madame la conseillère Geneviève Labrecque ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil municipal approuve la liste des comptes à payer préparée et déposée par le trésorier pour le mois de novembre 2020 :

Fonds d'administration :

5 537 760.80 \$

Paiement par chèques portant les numéros 39332 à 39342, 39370 à 39386, 39461 à 39473, 39529 à 39567, 39445 à 39448, 39529 à 39532, 39656 et paiements électroniques.

Les chèques 39081 et 37387 ont été annulés.

Paiements par dépôts directs 39331, 39343 à 39361, 39387 à 39444, 39474 à 39521, 39568 à 39646, 39458 à 39460, 39657 à 39661.

Fonds des dépenses en immobilisation :

5 436 293.84 \$

Paiement par chèques portant les numéros 39362, 39449, 39522, 39647 à 39649 et paiement par dépôt direct portant les numéros 39363 à 39369, 39450 à 39457, 39523 à 39528, 39650 à 39655.

Certificat du trésorier numéro 3463

ADOPTÉE.

RÈGLEMENTS

A-2020-43 Règlement 529-11 modifiant le règlement 529 concernant les nuisances afin d'interdire le flânage

Avis de motion est donné par madame la conseillère Natalie Parent

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 529-11 modifiant le règlement 529 concernant les nuisances afin d'interdire le flânage.

Ledit membre du conseil présente et dépose le projet du règlement visé.

A-2020-44 Règlement 534-84 modifiant le règlement 534 relatif à la signalisation afin d'ajouter des interdictions de stationnement sur les rues Suzor-Côté, Massue, Sainte-Marie et dans la ruelle à proximité du 260 rue Ste-Anne et afin de modifier les heures d'interdiction sur la rue de la Tenure

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Denis Le Blanc

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 534-84 modifiant le règlement 534 relatif à la signalisation afin d'ajouter des interdictions de stationnement sur les rues Suzor-Côté, Massue, Sainte-Marie et dans la ruelle à proximité du

260 rue Ste-Anne et afin de modifier les heures d'interdiction sur la rue de la Tenure.

Ledit membre du conseil présente et dépose le projet du règlement visé.

A-2020-45 Règlement 649-2 modifiant le règlement 649 décrétant le tarif des rémunérations payables lors de la tenue d'élections ou de référendums

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Marc-André Savaria

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 649-2 modifiant le règlement 649 décrétant le tarif des rémunérations payables lors de la tenue d'élections ou de référendums.

Ledit membre du conseil présente et dépose le projet du règlement visé.

A-2020-46 Règlement 706-14 modifiant le règlement de plan d'urbanisme 706 afin d'agrandir le périmètre du secteur assujetti au Programme particulier d'urbanisme du centre-ville de Varennes afin d'inclure le terrain portant le numéro 6 006 802 du Cadastre officiel du Québec et de modifier le programme d'acquisition d'immeubles

Avis de motion est donné par madame la conseillère Mélanie Simoneau

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 706-14 modifiant le règlement de plan d'urbanisme 706 afin d'agrandir le périmètre du secteur assujetti au Programme particulier d'urbanisme du centre-ville de Varennes afin d'inclure le terrain portant le numéro 6 006 802 du Cadastre officiel du Québec et de modifier le programme d'acquisition d'immeubles.

2020-471 Règlement 706-14 modifiant le règlement de plan d'urbanisme 706 afin d'agrandir le périmètre du secteur assujetti au Programme particulier d'urbanisme du centre-ville de Varennes afin d'inclure le terrain portant le numéro 6 006 802 du Cadastre officiel du Québec et de modifier le programme d'acquisition d'immeubles

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du projet de règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 706-14 modifiant le règlement de plan d'urbanisme 706 afin d'agrandir le périmètre du secteur assujetti au Programme particulier d'urbanisme du centre-ville de Varennes afin d'inclure le terrain portant le numéro 6 006 802 du Cadastre officiel du Québec et de modifier le programme d'acquisition d'immeubles.

A-2020-47 Règlement 922 décrétant des travaux de reconstruction des infrastructures de tronçons des rues Guèvremont et Saint-André (Phase II) et décrétant à cette fin des dépenses et un emprunt n'excédant pas 2 400 000 \$ pour en acquitter le coût

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Denis Le Blanc

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 922 décrétant des travaux de reconstruction des infrastructures de tronçons des rues Guèvremont et Saint-André (Phase II) et décrétant à cette fin des dépenses et un emprunt n'excédant pas 2 400 000 \$ pour en acquitter le coût.

Ledit membre du conseil présente et dépose le projet du règlement visé.

Cet avis de motion remplace l'avis de motion 2020-35 du 5 octobre 2020.

A-2020-48 Règlement 929 décrétant des interventions sur le réseau d'assainissement des eaux usées et décrétant à cette fin une dépense et un emprunt de 2 550 000\$ pour en acquitter le coût

Avis de motion est donné par madame la conseillère Natalie Parent

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 929 décrétant des interventions sur le réseau d'assainissement des eaux usées et décrétant à cette fin une dépense et un emprunt de 2 550 000 \$ pour en acquitter le coût.

Ledit membre du conseil présente et dépose le projet du règlement visé.

A-2020-49 Règlement 927 décrétant l'imposition des taxes foncières, de certaines tarifications, des compensations pour les services municipaux et le financement de réserves financières et pour le remboursement des prêts « Financement Innovateur pour des Municipalités Efficaces » (FIME) pour l'année financière 2021

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Benoit Duval

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 927 décrétant l'imposition des taxes foncières, de certaines tarifications, des compensations pour les services municipaux et le financement de réserves financières et pour le remboursement des prêts « Financement Innovateur pour des Municipalités Efficaces » (FIME) pour l'année financière 2021.

Ledit membre du conseil présente et dépose le projet du règlement visé.

A-2020-50 Règlement 928 relatif à l'imposition d'une taxe spéciale pour pourvoir au paiement de la quote-part dont la Ville de Varennes est débitrice de la Municipalité régionale de comté de Marguerite d'Youville, pour la surveillance et l'exploitation des stations de pompage localisées sur la rivière Saint-Charles, communes aux municipalités de Varennes et Verchères, pour l'année 2021

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Marc-André Savaria

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 928 relatif à l'imposition d'une taxe spéciale pour pourvoir au paiement de la quote-part dont la Ville de Varennes est débitrice de la Municipalité régionale de comté de Marguerite-d'Youville, pour la surveillance et l'exploitation des stations de pompage localisées sur la rivière Saint-Charles, communes aux municipalités de Varennes et Verchères, pour l'année 2021.

Ledit membre du conseil présente et dépose le projet du règlement visé.

2020-472 Règlement 708-3 modifiant le règlement de lotissement numéro 708 afin de réviser certaines normes applicables pour la planification de voies de circulation

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil APPUYÉ par madame la conseillère Geneviève Labrecque ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 708-3 modifiant le règlement de lotissement numéro 708 afin de réviser certaines normes applicables pour la planification de voies de circulation.

ADOPTÉE.

2020-473 Règlement 925 modifiant divers règlements d'emprunts afin de subsister à la taxation spéciale au général selon la valeur une taxation spéciale selon les taux variés

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du projet de règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria

APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 925 modifiant divers règlements d'emprunts afin de subsister à la taxation spéciale au général selon la valeur une taxation spéciale selon les taux variés.

ADOPTÉE.

2020-474 Règlement 926 décrétant la reconstruction et la mise en valeur de la Maison Hébert-Jodoin et décrétant à cette fin une dépense et un emprunt ne dépassant pas 1 400 000 \$ pour en acquitter le coût

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du projet de règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil ET résolu à l'unanimité des conseillers présents QUE le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 926 décrétant la reconstruction et la mise en valeur de la Maison Hébert-Jodoin et décrétant à cette fin une dépense et un emprunt ne dépassant pas 1 400 000 \$ pour en acquitter le coût.

ADOPTÉE.

2020-475 Règlement 878 décrétant la construction des nouveaux ateliers municipaux – Modifications – Augmentation de la dépense autorisée sans en augmenter l'emprunt

IL est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc APPUYÉ par madame la conseillère Geneviève Labrecque ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le règlement numéro 878 décrétant la construction des nouveaux ateliers municipaux et décrétant à cette fin une dépense et un emprunt de 8 000 000 \$ pour en acquitter le coût soit et est modifié comme suit :

Le titre de ce règlement est remplacé par le suivant :

« Règlement 878 :

Règlement 878 décrétant la construction des nouveaux ateliers municipaux et décrétant à cette fin une dépense de 8 450 000 \$ et un emprunt de 8 000 000 \$ pour en acquitter le coût ».

- 2. Le montant de « 8 000 000 \$ » est remplacé par le montant de « 8 450 000 \$ » aux articles 2 et 3.
- 3. L'article 5 du règlement 878 est amendé par l'ajout d'un second paragraphe libellé comme suit :
 - « Le Conseil est également autorisé à affecter à la dépense 450 000 \$ provenant du surplus d'exercice. ».
- 4. L'annexe A du règlement 878 est remplacée par l'annexe A jointe aux présentes.

ADOPTÉE.

2020-476 Règlement 884 décrétant l'acquisition d'immeubles industriels dans la zone industrialo-portuaire – Modifications – Appropriation du Fonds d'administration afin de diminuer l'emprunt

IL est proposé par madame la conseillère Mélanie Simoneau APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le règlement numéro 884 décrétant l'acquisition d'immeubles industriels dans la zone industrialo-portuaire et décrétant à cette fin une dépense et un emprunt de 5 800 000 \$ pour en acquitter le coût, tel que modifié par les règlements 884-1 et 884-2, soit et est modifié comme suit :

1. Le titre de ce règlement est remplacé par le suivant :

« Règlement 884 :

Règlement 884 décrétant l'acquisition d'immeubles industriels dans la zone industrialo-portuaire et décrétant à cette fin une dépense de

5 800 000 \$ et un emprunt de 1 250 000 \$ pour en acquitter le coût ».

- 2. L'article 5 du règlement 884 est remplacé par un nouvel article 5 libellé comme suit :
 - Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, incluant les honoraires professionnels, les frais incidents, les imprévus et les taxes, le Conseil est autorisé à emprunter une somme de 1 250 000 \$ sur une période de 20 ans.

Le Conseil est également autorisé à affecter à la dépense 4 550 000 \$ provenant du Fonds d'administration. ».

ADOPTÉE.

2020-477 Règlement 885 décrétant divers travaux civils dans le secteur des étangs aérés – Modifications – Diminution de la dépense et de l'emprunt autorisé

IL est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le règlement numéro 885 décrétant divers travaux civils dans le secteur des étangs aérés et décrétant à cette fin une dépense et un emprunt de 5 944 000 \$ pour en acquitter le coût, tel que modifié par le règlement 885-1, soit et est modifié comme suit :

Le titre de ce règlement est remplacé par le suivant :

« Règlement 885 :

Règlement 885 décrétant divers travaux civils dans le secteur des étangs aérés et décrétant à cette fin une dépense et un emprunt de 5 494 000 \$ pour en acquitter le coût »;

- 2. Le montant de « 5 944 000 \$ » est remplacé par le montant de « 5 494 000 \$ » aux articles 2 et 3.
- 3. L'annexe A du règlement 885, tel que modifiée par le règlement 885-1, est remplacée par l'annexe A jointe aux présentes.

ADOPTÉE.

2020-478 Règlement 903 décrétant l'acquisition d'immeubles sur le boulevard Lionel-Boulet – Modifications – Appropriation du Fonds d'administration afin de diminuer l'emprunt

IL est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil APPUYÉ par madame la conseillère Mélanie Simoneau ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le règlement numéro 903 décrétant l'acquisition d'immeubles sur le boulevard Lionel-Boulet et décrétant à cette fin une dépense et un emprunt de 1 500 000 \$ pour en acquitter le coût soit et est modifié comme suit :

1. Le titre de ce règlement est remplacé par le suivant :

« Règlement 903:

Règlement 903 décrétant l'acquisition d'immeubles sur le boulevard Lionel-Boulet et décrétant à cette fin une dépense de 1 500 000 \$ et un emprunt de 169 000 \$ pour en acquitter le coût ».

- 2. L'article 5 du règlement 903 est remplacé par un nouvel article 5 libellé comme suit :
 - Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, incluant les honoraires professionnels, les frais incidents, les imprévus et les taxes, le Conseil est autorisé à emprunter une somme de 169 000 \$ sur une période de 20 ans.

Le Conseil est également autorisé à affecter à la dépense 1 331 000 \$ provenant du Fonds d'administration. ».

ADOPTÉE.

2020-479

Règlement 907 décrétant des travaux de réaménagement d'une portion du chemin du Petit-Bois et la construction d'un terminus léger sur la route 132 – Modification – Appropriation du Fonds de voirie afin d'éliminer l'emprunt

IL est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le règlement numéro 907 décrétant des travaux de réaménagement d'une portion du chemin du Petit-Bois et la construction d'un terminus léger sur la route 132 et décrétant à cette fin une dépense de 1 525 000 \$ et un emprunt de 525 000 \$ pour en acquitter le coût soit et est modifié comme suit :

1. Le titre de ce règlement est remplacé par le suivant :

« Règlement 907:

Règlement 907 décrétant des travaux de réaménagement d'une portion du chemin du Petit-Bois et la construction d'un terminus léger sur la route 132 ».

- 2. Les articles 4, 6 et 8 du règlement 907 sont abrogés.
- 3. L'article 5 du règlement 907 est remplacé par un nouvel article 5 libellé comme suit :
 - « Article 5 Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, incluant les honoraires professionnels, les frais incidents, les imprévus et les taxes, le Conseil est autorisé à affecter à la dépense 1 000 000 \$ provenant du fonds des carrières et sablières et 525 000 \$ provenant du Fonds de voirie. ».

2020-480 Règlement 911 décrétant des travaux de resurfaçage de divers tronçons du boulevard René-Gaultier et le resurfaçage du boulevard de la Marine entre la route Marie-Victorin et la rue des Bordages – Modification – Appropriation du Fonds de voirie afin de diminuer l'emprunt

IL est proposé par madame la conseillère Geneviève Labrecque APPUYÉ par madame la conseillère Mélanie Simoneau ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le règlement numéro 911 décrétant des travaux de resurfaçage de divers tronçons du boulevard René-Gaultier et le resurfaçage du boulevard de la Marine entre la route Marie-Victorin et la rue des Bordages et décrétant à cette fin une dépense et un emprunt de 941 500 \$ pour en acquitter le coût soit et est modifié comme suit :

1. Le titre de ce règlement est remplacé par le suivant :

« Règlement 911 :

Règlement 911 décrétant des travaux de resurfaçage de divers tronçons du boulevard René-Gaultier et le resurfaçage du boulevard de la Marine entre la route Marie-Victorin et la rue des Bordages et décrétant à cette fin une dépense de 941 500 \$ et un emprunt de 831 500 \$ pour en acquitter le coût ».

- 2. L'article 5 du règlement 911 est remplacé par un nouvel article 5 libellé comme suit :
 - « <u>Article 5</u> Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, incluant les honoraires professionnels, les frais incidents, les imprévus et les taxes, le Conseil est autorisé à emprunter une somme de 831 500 \$ sur une période de 20 ans.

Le Conseil est également autorisé à affecter à la dépense 110 000 \$ provenant du Fonds de voirie. ».

ADOPTÉE.

2020-481 Règlement numéro 909

Construction d'un polydôme quatre saisons au parc du Pré-Vert Emprunt temporaire Banque Nationale Groupe financier

CONSIDÉRANT que le règlement 909 décrétant la construction d'un polydôme quatre saisons au parc du Pré-Vert ainsi que les infrastructures pour le desservir et décrétant à cette fin une dépense et un emprunt ne dépassant pas 6 165 000 \$ pour en acquitter le coût a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 25 novembre 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria

APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QU'un ou des emprunts soient contractés à la Banque Nationale Groupe financier, selon les taux prévus à l'entente avec ladite banque, pour un montant n'excédant pas 6 165 000 \$, et ce jusqu'au financement permanent.

2020-482 Adoption second projet – PPCMOI 2020-100 Permettre un usage de fabrication de produits de pâtisserie 1635, boulevard Lionel-Boulet

CONSIDÉRANT la demande de projet particulier présentée par le requérant pour permettre l'usage de fabrication de produits de pâtisserie dans le bâtiment principal sis au 1635, boulevard Lionel-Boulet;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la résolution CCU 2020-073 du 7 octobre 2020, le comité consultatif d'urbanisme recommande unanimement d'autoriser ladite demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Mélanie Simoneau

APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal de la Ville de Varennes autorise, la demande de projet particulier d'occupation de l'immeuble 2020-100 afin de permettre l'usage « I1-01-03 Fabrication de produits de pâtisserie » sur une superficie maximale d'aire de plancher de 2 500 m² dans le bâtiment principal sis au 1635, boulevard Lionel-Boulet, le tout, tel que proposé sur le plan concept de Bertrand Frigon, dossier 2020-496, en date du 25 août 2020.

ADOPTÉE.

2020-483 Certificat d'autorisation P.I.I.A. no 2020-016 Modification du bâtiment principal 22, rue Sainte-Anne

CONSIDÉRANT la recommandation unanime négative du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro CCU-2020-084 du 4 novembre 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent APPUYÉ par monsieur le conseiller Denis Le Blanc ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE REFUSER la modification de la demande de P.I.I.A. nº 2020-016 afin de régulariser le changement de couleur du revêtement extérieur de l'agrandissement du bâtiment principal sis au 22, rue Sainte-Anne, le tout, tel que réalisé.

Ce refus est justifié par le non-respect des critères 1, 2 et 4 de l'objectif 2 de l'article 27 du règlement sur les P.I.I.A. # 848.

Le bâtiment principal est sis au 22, rue Sainte-Anne sur le lot 6 149 657 du cadastre officiel du Québec, dans la zone H-630.

ADOPTÉE.

2020-484 Certificat d'autorisation P.I.I.A. no 2020-018 Régulariser le changement de couleur des enseignes mural et détachée 336, boulevard de la Marine

CONSIDÉRANT la recommandation unanime positive du Comité consultatif

d'urbanisme portant le numéro CCU-2020-086 du 4 novembre 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Mélanie Simoneau

APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la modification de la demande de P.I.I.A. n° 2020-018 afin de régulariser le changement de couleur des enseignes murale et détachée, le tout, tel que réalisé au 336, boulevard de la Marine.

Le bâtiment principal est sis au 336, boulevard de la Marine sur le lot 6 148 479 du cadastre officiel du Québec, dans la zone C-564.

La demande complète de permis ou certificat devra être transmise au Service de l'urbanisme et de l'environnement dans un délai n'excédant pas six (6) mois de la présente résolution, conformément aux dispositions de l'article 21 du règlement 848.

ADOPTÉE.

2020-485 Certificat d'autorisation P.I.I.A. no 2020-109 Agrandissement du bâtiment principal 589, boulevard Lionel-Boulet

CONSIDÉRANT la recommandation unanime positive du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro CCU-2020-087 du 4 novembre 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil APPUYÉ par madame la conseillère Geneviève Labrecque ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la demande de P.I.I.A. nº 2020-109 afin de permettre l'agrandissement du bâtiment principal sis au 589, boulevard Lionel-Boulet, le tout, tel que proposé sur les plans concept de Maxime Duquette, architecte, dossier P20-015, en date du 9 octobre 2020.

Le bâtiment principal est sis au 589, boulevard Lionel-Boulet sur le lot 6 146 362 du cadastre officiel du Québec, dans la zone C-228.

La demande complète de permis ou certificat devra être transmise au Service de l'urbanisme et de l'environnement dans un délai n'excédant pas six (6) mois de la présente résolution, conformément aux dispositions de l'article 21 du règlement 848.

ADOPTÉE.

2020-486 Demande d'approbation dérogation mineure no 2020-120 Permettre l'aménagement d'un stationnement en sous-sol 589, boulevard Lionel-Boulet

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure afin de permettre l'aménagement d'un stationnement en sous-sol;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la résolution CCU-2020-089 du 4 novembre 2020, le comité consultatif d'urbanisme recommande unanimement d'autoriser ladite demande;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'Arrêté ministériel 2020-074 du ministre de la Santé et de Services sociaux en date du 2 octobre 2020;

CONSIDÉRANT qu'un avis a été publié sur le site Internet de la Ville de Varennes en date du 17 novembre 2020 invitant tout intéressé à transmettre ses commentaires par écrit au plus tard le 2 décembre 2020 relativement à ladite demande;

CONSIDÉRANT qu'aucun commentaire n'a été reçu;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria

APPUYÉ par madame la conseillère Natalie Parent ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal de la Ville de Varennes autorise la demande de dérogation mineure no 2020-120 afin de permettre l'aménagement de cases de stationnement en sous-sol du bâtiment principal sis au 589, boulevard Lionel-Boulet, le tout, tel que présenté aux plans concepts de Maxime Duquette, dossier P20-015, en date du 9 octobre 2020, malgré les dispositions du règlement de zonage # 707 qui ne permettent pas l'aménagement d'aire de stationnement en sous-sol dans la zone C-228.

Le bâtiment est sis au 589, boulevard Lionel-Boulet, sur le lot 6 146 362 du cadastre officiel du Québec, dans la zone C-228.

ADOPTÉE.

2020-487 Certificat d'autorisation P.I.I.A. no 2020-110 Modification d'enseignes 609, boul. Lionel-Boulet

CONSIDÉRANT la recommandation unanime positive du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro CCU-2020-088 du 4 novembre 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Mélanie Simoneau

APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la demande de P.I.I.A. n° 2020-110 afin de permettre la modification des enseignes murale et détachée au 609, boul. Lionel-Boulet, le tout tel que proposé sur le plan concept déposé à la ville par le requérant en date du 14 septembre 2020. Cette autorisation est conditionnelle à ce que soit repeint en noir le fond de l'écriteau portant le numéro civique et à l'aménagement de plantations à la base de l'enseigne.

Le bâtiment principal est sis au 609, boulevard Lionel-Boulet sur le lot 6 146 375 du cadastre officiel du Québec, dans la zone I-208.

La demande complète de permis ou certificat devra être transmise au Service de l'urbanisme et de l'environnement dans un délai n'excédant pas six (6) mois de la présente résolution, conformément aux dispositions de l'article 21 du règlement 848.

2020-488 Demande d'approbation dérogation mineure no 2020-111 Régulariser une marge avant secondaire 1908, rue Collet

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure afin de régulariser une marge avant secondaire;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la résolution CCU-2020-090 du 4 novembre 2020, le comité consultatif d'urbanisme recommande unanimement d'autoriser ladite demande:

CONSIDÉRANT les dispositions de l'Arrêté ministériel 2020-074 du ministre de la Santé et de Services sociaux en date du 2 octobre 2020;

CONSIDÉRANT qu'un avis a été publié sur le site Internet de la Ville de Varennes en date du 17 novembre 2020 invitant tout intéressé à transmettre ses commentaires par écrit au plus tard le 2 décembre 2020 relativement à ladite demande:

CONSIDÉRANT qu'aucun commentaire n'a été reçu;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Geneviève Labrecque

APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal de la Ville de Varennes autorise la demande de dérogation mineure no ° 2020-111 afin de régulariser la marge avant secondaire du bâtiment principal à 3.5 mètres alors que la grille des usages et normes applicables à la zone H-439 prévoit une marge avant secondaire minimale de 4.5 mètres, le tout tel que présenté sur le plan identifié par la ville en date du 15 octobre 2020.

Le bâtiment est sis au 1908, rue Collet, sur le lot 6 005 308 du cadastre officiel du Québec, dans la zone H-439.

ADOPTÉE.

2020-489 Demande d'approbation dérogation mineure no 2020-107 Permettre la réduction d'une profondeur de lot Permettre la réduction de la marge arrière d'un bâtiment accessoire 23, rue Massue

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure afin de permettre la réduction d'une profondeur de lot et la réduction de la marge arrière d'un bâtiment accessoire;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la résolution CCU-2020-091 du 4 novembre 2020, le comité consultatif d'urbanisme recommande majoritairement d'autoriser ladite demande;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'Arrêté ministériel 2020-074 du ministre de la Santé et de Services sociaux en date du 2 octobre 2020;

CONSIDÉRANT qu'un avis a été publié sur le site Internet de la Ville de Varennes en date du 17 novembre 2020 invitant tout intéressé à transmettre ses commentaires par écrit au plus tard le 2 décembre 2020 relativement à ladite demande;

CONSIDÉRANT qu'aucun commentaire n'a été reçu;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc APPUYÉ par madame la conseillère Mélanie Simoneau ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal de la Ville de Varennes autorise la demande de dérogation mineure no° 2020-112 afin de permettre la réduction de la profondeur du terrain à 23.98 mètres alors que la grille des usages et normes de la zone H-632 prévoit une profondeur de 27 mètres et de permettre la réduction de la marge arrière du garage de stationnement en structure isolée à 0.2 mètre alors que le règlement prévoit une marge arrière de 1.5 mètre (article 83 du règlement de zonage), le tout, tel que présenté sur le plan Sébastien Rheault, arpenteur-géomètre, dossier 55480, minute 14780 en date du 2 octobre 2020.

Le bâtiment est sis au 23, rue Massue, sur le lot 6 146 472 du cadastre officiel du Québec, dans la zone H-632.

ADOPTÉE.

2020-490

Demande d'approbation dérogation mineure no 2020-107 Permettre une réduction de la superficie de deux lots Permettre une réduction de la largeur de deux lots 1452 et 1458, montée du Lac

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure afin de permettre une réduction de la superficie de deux lots et une réduction de la largeur de deux lots;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la résolution CCU-2020-092 du 4 novembre 2020, le comité consultatif d'urbanisme recommande unanimement d'autoriser ladite demande;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'Arrêté ministériel 2020-074 du ministre de la Santé et de Services sociaux en date du 2 octobre 2020;

CONSIDÉRANT qu'un avis a été publié sur le site Internet de la Ville de Varennes en date du 17 novembre 2020 invitant tout intéressé à transmettre ses commentaires par écrit au plus tard le 2 décembre 2020 relativement à ladite demande:

CONSIDÉRANT qu'aucun commentaire n'a été reçu;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria

APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal de la Ville de Varennes autorise la demande de dérogation mineure no° 2020-107 afin de permettre la réduction de la superficie des lots projetés 304-2-1 (1540 m² plutôt que 4 000 m²) et 304-2-2 (2425 m² plutôt que 4 000 m²) et la réduction de la largeur des lots projetés 304-2-1 (31 mètres plutôt que 50 mètres) et 304-2-2 (44 mètres plutôt que 50 mètres), le tout, tel que présenté sur le plan d'Éric Choinière, arpenteurgéomètre, dossier C200705, minute 15876, en date du 5 octobre 2020.

Les terrains sont sis au 1452 et 1458, montée du Lac, sur le lot 304-2 du

cadastre de la paroisse de Varennes, dans la zone A-212.

ADOPTÉE.

2020-491 Demande d'approbation dérogation mineure no 2020-113 Permettre l'installation d'une bonbonne à moins de 1.2 mètre de la ligne latérale

308, rue du Saint-Laurent

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure afin de permettre l'installation d'une bonbonne à moins de 1.2 mètre de la ligne latérales;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la résolution CCU-2020-093 du 4 novembre 2020, le comité consultatif d'urbanisme recommande unanimement d'autoriser ladite demande;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'Arrêté ministériel 2020-074 du ministre de la Santé et de Services sociaux en date du 2 octobre 2020;

CONSIDÉRANT qu'un avis a été publié sur le site Internet de la Ville de Varennes en date du 17 novembre 2020 invitant tout intéressé à transmettre ses commentaires par écrit au plus tard le 2 décembre 2020 relativement à ladite demande;

CONSIDÉRANT qu'aucun commentaire n'a été reçu;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent APPUYÉ par madame la conseillère Mélanie Simoneau ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal de la Ville de Varennes autorise la demande de dérogation mineure no° 2020-113 afin de permettre l'installation d'une bonbonne à moins de 1.2 mètre de la ligne latérale de propriété alors que le règlement de zonage prévoit une distance minimale de 1.2 mètre (article 108), le tout, tel que présenté par les requérants en date du 27 octobre 2020 conditionnellement à ce qu'un écran soit installé devant la bonbonne afin de la dissimuler de la voie publique.

Le bâtiment est sis au 308, rue du Saint-Laurent, sur le lot 6 147 714 du cadastre officiel du Québec, dans la zone H-520.

ADOPTÉE.

2020-492 Demande d'usage conditionnel no 2020-099 Permettre l'aménagement d'un logement complémentaire 1600, chemin de la Rivière-aux-Pins

CONSIDÉRANT la demande de certificat d'autorisation présentée par le requérant afin de permettre l'aménagement d'un logement complémentaire au 1600, chemin de la Rivière-aux-Pins;

CONSIDÉRANT la recommandation majoritaire positive du Comité consultatif d'urbanisme, résolution CCU-2020-095 du 4 novembre 2020;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'Arrêté ministériel 2020-074 du ministre de la Santé et de Services sociaux en date du 2 octobre 2020:

CONSIDÉRANT qu'un avis a été publié sur le site Internet de la Ville de Varennes et affiché sur le site en date du 16 novembre 2020 invitant tout intéressé à transmettre ses commentaires par écrit au plus tard le 1^{er} décembre 2020 relativement à ladite demande:

CONSIDÉRANT qu'aucun commentaire n'a été reçu;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria

APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil municipal de la Ville de Varennes autorise la demande d'usage conditionnel no 2020-099 afin de permettre l'aménagement d'un logement complémentaire sis au 1600, chemin de la Rivière-aux-Pins, le tout, tel que présenté sur les plans concept de Charles Parent, dossier 20-151, en date du 2 novembre 2020.

Le bâtiment est sis au 1600, chemin de la Rivière-aux-Pins sur le lot 286-3 au cadastre de la Paroisse de Varennes dans la zone A-210.

ADOPTÉE.

2020-493 Demande d'usage conditionnel no 2020-116 Permettre l'aménagement d'un logement complémentaire 363, rue Théodore-Robitaille

CONSIDÉRANT la demande de certificat d'autorisation présentée par le requérant afin de permettre l'aménagement d'un logement complémentaire au 363, rue Théodore-Robitaille;

CONSIDÉRANT la recommandation unanime positive du Comité consultatif d'urbanisme, résolution CCU-2020-096 du 4 novembre 2020;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'Arrêté ministériel 2020-074 du ministre de la Santé et de Services sociaux en date du 2 octobre 2020;

CONSIDÉRANT qu'un avis a été publié sur le site Internet de la Ville de Varennes et affiché sur le site en date du 16 novembre 2020 invitant tout intéressé à transmettre ses commentaires par écrit au plus tard le 1er décembre 2020 relativement à ladite demande;

CONSIDÉRANT qu'aucun commentaire n'a été reçu;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria

APPUYÉ par madame la conseillère Geneviève Labrecque ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil municipal de la Ville de Varennes autorise la demande d'usage conditionnel no 2020-116 afin de permettre l'aménagement d'un logement complémentaire au 363, rue Théodore-Robitaille, le tout, tel que présenté aux plans concept de Salvatore Moffa, dossier « SMD-108-R20 » en date du 14 octobre 2020, conditionnellement aux éléments suivants :

- la nouvelle fenêtre devra avoir la même largeur que la fenêtre située au
- le revêtement de stuc devra être prolongé dans la continuité du mur de fondation;

- le revêtement de clin d'aluminium devra être remplacé par un revêtement de brique comme l'existant.

Le bâtiment est sis au 363, rue Théodore-Robitaille sur le lot 6 003 934 au cadastre officiel du Québec dans la zone H-431.

ADOPTÉE.

MANDATS, APPELS D'OFFRES & SUBVENTIONS

2020-494 Inspection du ponceau du chemin de la Butte-aux-Renards sur la Rivière Saint-Charles

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur du Service du génie en date du 2 novembre 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria

APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER un contrat à la firme FNX-INNOV pour la réalisation de l'étude et la production d'un rapport sur l'état du ponceau enjambant la Rivière Saint-Charles au montant de 52 365.94 \$ taxes incluses.

Cette dépense sera financée par le fonds des carrières et sablières.

Certificat du trésorier numéro 3457

ADOPTÉE.

2020-495 Mandat de vérification d'optimisation des ressources pour 2021 à 2023

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur du Service des finances et trésorier en date du 26 novembre 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc APPUYÉ par madame la conseillère Mélanie Simoneau ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER un mandat à Raymond Chabot Grant Thorton relativement au mandat de vérification d'optimisation des ressources pour les années 2021 à 2023, au montant de 63 236.25 \$ taxes incluses.

Certificat du trésorier numéro 3465

ADOPTÉE.

2020-496 Acquisition d'un plan concept pour l'aménagement du centre-ville

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur général en date du 23 novembre 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil APPUYÉ par madame la conseillère Mélanie Simoneau

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER l'acquisition d'un plan concept de l'aménagement du centreville, incluant la propriété intellectuelle relativement à celui-ci, auprès de l'entreprise Les Habitations Java inc., au montant de 46 397 \$ taxes incluses.

Cette dépense sera financée par le règlement 901.

Certificat du trésorier numéro 3464

ADOPTÉE.

2020-497 Travaux de raccordement de deux multi-logements sur le boulevard René-Gaultier

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur du Service du génie en date du 26 novembre 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Benoit Duval APPUYÉ par madame la conseillère Geneviève Labrecque ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER un mandat à Excavation Civilpro inc. pour les travaux de raccordement de deux multi-logements sur le boulevard René-Gaultier au montant de 103 328.03 \$ taxes incluses.

La dépense sera financée par le règlement 908.

Certificat du trésorier numéro 3470

ADOPTÉE.

2020-498 Fourniture de produits d'entretien Reconduction du contrat pour 2021

CONSIDÉRANT la résolution 2020-060 adoptée en séance générale le 3 février 2020 relativement à la fourniture de produits d'entretien pour 2020 avec option de reconduction pour un an en 2021;

CONSIDÉRANT l'acceptation des parties de reconduire ledit contrat pour l'année 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc APPUYÉ par madame la conseillère Mélanie Simoneau ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE reconduire le contrat de fourniture de produits d'entretien pour l'année 2021 avec la compagnie Wood Wyant Canada inc. au montant de 23 082.76 \$ taxes incluses, selon les termes et conditions de sa soumission du 31 décembre 2019.

Certificat du trésorier numéro 3471

2020-499 Contrat d'entretien et de soutien Logiciels informatiques PG Solutions inc. Année 2021

CONSIDÉRANT l'article 573.3 de la Loi sur les Cités et Villes:

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

De confier à la firme PG Solutions inc. le contrat d'entretien et de soutien des logiciels informatiques pour l'année 2021 au montant de 98 655.43 \$ taxes incluses.

Certificat du trésorier numéro 3468

ADOPTÉE.

2020-500 Modification contractuelle # 7 – Nouveaux ateliers municipaux – Avenants et crédits

CONSIDÉRANT les dispositions du règlement de gestion contractuelle;

CONSIDÉRANT le caractère imprévisible, au moment de l'octroi du contrat, des modifications qui sont présentement proposées;

CONSIDÉRANT leur caractère raisonnable en raison de l'ensemble des justifications;

CONSIDÉRANT que si ces modifications avaient été connues au préalable, le processus d'octroi du contrat aurait été le même;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la demande de modification contractuelle #7 (selon les articles 9.1.1 et 9.1.2 du règlement de gestion contractuelle), afin d'octroyer une somme additionnelle de 128 212.59 \$ taxes incluses incluant des crédits au montant de 24 006.63 \$ pour l'exercice des avenants et des crédits au contrat octroyé à l'entreprise Construction Sorel Ltée (CSL).

La dépense sera financée par le règlement 878 pour un montant de 32 007.92 \$ taxes incluses et par le règlement 885 pour un montant de 96 204.67 \$ taxes incluses.

La dépense est conditionnelle au rehaussement de la dépense autorisée du règlement 878.

Certificat du trésorier numéro 3467

ADOPTÉE.

2020-501 Modification contractuelle – Refonte site Internet – Locomotive

CONSIDÉRANT les dispositions du règlement de gestion contractuelle;

CONSIDÉRANT le caractère imprévisible, au moment de l'octroi du contrat,

des modifications qui sont présentement proposées;

CONSIDÉRANT leur caractère raisonnable en raison de l'ensemble des justifications;

CONSIDÉRANT que si ces modifications avaient été connues au préalable, le processus d'octroi du contrat aurait été le même;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil APPUYÉ par madame la conseillère Mélanie Simoneau ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la demande de modification contractuelle (selon les articles 9.1.1 et 9.1.2 du règlement de gestion contractuelle) afin d'octroyer une somme additionnelle de 4 311.56 \$ au contrat de Locomotive pour une banque d'heures supplémentaires.

Certificat du trésorier numéro 3459

ADOPTÉE.

2020-502 Rachat de deux locations de véhicules Nissan Leaf

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur du Service des communications en date du 30 novembre 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent APPUYÉ par madame la conseillère Geneviève Labrecque ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE PROCÉDER au rachat de deux locations de véhicules Nissan Leaf à Rive Sud N. de Boucherville au montant de 27 440.48 \$ taxes incluses en date du 8 décembre 2020.

Certificat du trésorier numéro 3466

ADOPTÉE.

2020-503 Travaux électriques pour l'installation de la génératrice fixe à l'hôtel de ville

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur du Service des travaux publics en date du 16 novembre 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Mélanie Simoneau

APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER un mandat à Électricité Michel Langlois inc. pour les travaux électriques relativement à l'installation de la génératrice fixe à l'hôtel de ville, au montant de 38 976.53 \$ taxes incluses.

Cette dépense sera financée à même l'enveloppe budgétaire autorisée par la résolution 2020-362.

Certificat du trésorier numéro 3431

ADOPTÉE.

2020-504

Gestion de la piscine intérieure, la surveillance, l'animation et l'entretien des bassins aquatique extérieurs et l'entretien de la Maison des jeunes de Varennes

Approbation des critères et exigences

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 573.1.0.1 de la Loi sur les cités et villes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Mélanie Simoneau

APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'APPROUVER la grille de pointage, les critères de qualité et leur pondération qui sont annexés à la présente pour un appel d'offres relativement à la gestion de la piscine intérieure, la surveillance, l'animation et l'entretien des bassins aquatique extérieurs et l'entretien de la Maison des jeunes de Varennes.

ADOPTÉE.

2020-505

Appel d'offres services professionnels – Ingénierie et laboratoires Approbation des critères de qualité pour l'année 2021

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service du génie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc APPUYÉ par madame la conseillère Geneviève Labrecque ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'APPROUVER les critères de qualité qui sont annexés à la présente pour les contrats d'appel d'offres de services professionnels, en ingénierie et laboratoires, pour l'année 2021.

ADOPTÉE.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2020-506

Acte de vente – Lot 353-1 Autorisation de signature

CONSIDÉRANT l'appel de proposition pour la vente d'une terre à bois au lot 353-1;

CONSIDÉRANT la réception de neuf offres;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria

APPUYÉ par madame la conseillère Geneviève Labrecque ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER l'offre d'achat du lot 353-1 déposée par M. Denis Pigeon datée du 14 octobre 2020; telle offre est annexée à la présente comme si au long reproduite.

D'AUTORISER monsieur le maire Martin Damphousse, ou en son absence, le maire suppléant, et le greffier, Me Marc Giard, ou en son absence, la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, tout acte de vente en découlant.

ADOPTÉE.

2020-507 Acte de vente – Lot 408-2 Autorisation de signature

CONSIDÉRANT l'appel de proposition pour la vente d'une terre à bois au lot 408-2;

CONSIDÉRANT la réception de deux offres;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent APPUYÉ par monsieur le conseiller Denis Le Blanc ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER l'offre d'achat du lot 408-2 déposée par M. Jean-Claude Boisselle datée du 13 octobre 2020; telle offre est annexée à la présente comme si au long reproduite.

D'AUTORISER monsieur le maire Martin Damphousse, ou en son absence, le maire suppléant, et le greffier, Me Marc Giard, ou en son absence, la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, tout acte de vente en découlant.

ADOPTÉE.

2020-508 Promesse d'achat d'immeuble – 9058-0796 Québec inc. Autorisation de signature

IL est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil APPUYÉ par monsieur le conseiller Denis Le Blanc ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER Monsieur le maire Martin Damphousse, ou en son absence, le maire suppléant, et le greffier, Me Marc Giard, ou en son absence, la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, la promesse d'achat d'immeuble à intervenir entre 9058-0796 Québec inc. et la Ville de Varennes; telle promesse est annexée à la présente comme si au long reproduite.

ADOPTÉE.

2020-509 Convention collective de travail SCFP, section locale 1965, Groupe métiers Période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2025 Autorisation de signature

Il est proposé par madame la conseillère Mélanie Simoneau APPUYÉ par madame la conseillère Natalie Parent ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil accepte et approuve les termes du renouvellement de la convention collective de travail entre la Ville de Varennes et le Syndicat canadien de la Fonction publique, section locale 1965, groupe métiers pour

une période de sept (7) ans, soit du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2025, conformément aux textes joints aux présentes.

Le maire, le directeur général ainsi que la directrice du Service des ressources humaines sont spécialement mandatés à signer ce document pour et au nom de la Ville de Varennes.

ADOPTÉE.

2020-510 Convention collective Syndicat des pompiers, section Varennes Période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2025 Autorisation de signature

Il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil APPUYÉ par monsieur le conseiller Denis Le Blanc ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil accepte et approuve les termes du renouvellement de la convention collective de travail entre la Ville de Varennes et le Syndicat des pompiers, section Varennes pour une période de six (6) ans, soit du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2025, le tout tel qu'annexé aux présentes comme si au long récité.

Le maire, le directeur général ainsi que la directrice du Service des ressources humaines sont spécialement mandatés à signer ce document pour et au nom de la Ville de Varennes.

ADOPTÉE.

2020-511 Mandat pour l'application des règlements Patrouille neige

IL est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE mandater messieurs Jean-Claude Langlois et Laurent Cyr pour l'application des règlements 529 concernant les nuisances, RM-VAR-204 concernant la circulation, RM VAR 205 sur le stationnement de nuit en période hivernale ainsi que 798 sur le déneigement des aires de stationnement privées et de les autoriser à émettre des constats d'infractions en vertu desdits règlements pour la période hivernale du 1^{er} décembre 2020 au 31 mars 2021.

ADOPTÉE.

2020-512 Approbation calendrier séances ordinaires 2021

IL est proposé par madame la conseillère Mélanie Simoneau APPUYÉ par madame la conseillère Geneviève Labrecque ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal de la Ville de Varennes décrète la tenue des séances ordinaires du conseil pour l'année 2021 comme suit :

Lundi 11 janvier Lundi 1^{er} février Lundi 8 mars

Lundi 12 avril

Lundi 3 mai

Lundi 7 juin

Lundi 5 juillet

Lundi 16 août

Lundi 13 septembre

Lundi 4 octobre

Lundi 15 novembre

Lundi 6 décembre

Que les séances se tiennent à 20 h, à la salle du conseil de la Maison Saint-Louis au 35, rue de la Fabrique

ADOPTÉE.

2020-513 Déclaration de propriété municipale

Partie de la rue Doucet et passages piétonniers – lots 6 146 953, 6 146 884 et 6 149 703 du cadastre du Québec

CONSIDÉRANT le dépôt de la récente rénovation cadastrale et la recherche de titres effectuée;

CONSIDÉRANT que les lots 6 146 953, 6 146 884 et 6 149 703 du cadastre du Québec n'ont pas été inscrits au nom de la Ville de Varennes;

CONSIDÉRANT que ces voies sont ouvertes à la circulation publique depuis plus de dix ans;

CONSIDÉRANT l'article 72 de la Loi sur les compétences municipales;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil municipal de la Ville de Varennes déclare qu'il est propriétaire des lots 6 146 953, 6 146 884 et 6 149 703, lesquels font respectivement partie intégrante de la rue Doucet et des passages piétonniers y annexés.

QUE le Conseil municipal autorise la greffière adjointe à déposer au registre foncier tout document permettant de donner effet à la présente déclaration de propriété municipale.

ADOPTÉE.

2020-514 Déclaration de propriété municipale Passage piétonnier – lot 6 006 485 du cadastre du Québec

CONSIDÉRANT le dépôt de la récente rénovation cadastrale et la recherche de titres effectuée;

CONSIDÉRANT que le lot 6 006 485 du cadastre du Québec n'a pas été inscrit au nom de la Ville de Varennes:

CONSIDÉRANT que cette voie est ouverte à la circulation publique depuis plus de dix ans;

CONSIDÉRANT l'article 72 de la Loi sur les compétences municipales;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Benoit Duval APPUYÉ par madame la conseillère Geneviève Labrecque ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil municipal de la Ville de Varennes déclare qu'il est propriétaire du lot 6 006 485, lequel fait partie intégrante d'un passage piétonnier.

QUE le Conseil municipal autorise la greffière adjointe à déposer au registre foncier tout document permettant de donner effet à la présente déclaration de propriété municipale.

ADOPTÉE.

2020-515 Déclaration de propriété municipale Parties de la rue Sainte-Marie – lots 6 149 701 et 6 149 814 du cadastre du Québec

CONSIDÉRANT le dépôt de la récente rénovation cadastrale et la recherche de titres effectuée;

CONSIDÉRANT que les lots 6 149 701 et 6 149 814 du cadastre du Québec n'ont pas été inscrits au nom de la Ville de Varennes;

CONSIDÉRANT que ces voies sont ouvertes à la circulation publique depuis plus de dix ans;

CONSIDÉRANT l'article 72 de la Loi sur les compétences municipales;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil municipal de la Ville de Varennes déclare qu'il est propriétaire des lots 6 149 704 et 6 147 299, lesquels font partie intégrante de la rue Sainte-Marie.

QUE le Conseil municipal autorise la greffière adjointe à déposer au registre foncier tout document permettant de donner effet à la présente déclaration de propriété municipale.

ADOPTÉE.

2020-516 Régie Intermunicipale des Services Animaliers de la Vallée-du-Richelieu Budget 2021

CONSIDÉRANT la tenue de la séance du Conseil d'administration de la Régie intermunicipale des services animaliers de la Vallée-du-Richelieu tenue le 18 septembre 2020;

CONSIDÉRANT Qu'une copie de ce budget a été transmise à la Ville de Varennes:

CONSIDÉRANT QUE ce budget doit être soumis pour approbation à chacune des organisations municipales membres de la Régie intermunicipale des services animaliers de la Vallée-du-Richelieu;

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit verser une quote-part annuelle à la Régie

intermunicipale des services animaliers de la Vallée-du-Richelieu;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville de Varennes approuve le budget 2021 de la RISAVR au montant de 1 020 200 \$, le tout tel qu'indiqué à la résolution 2020-09-18-05 le 18 septembre 2020.

ADOPTÉE.

2020-517 Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent Budget 2021

ATTENDU que le 28 octobre 2020, le Conseil d'Administration de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent a adopté son budget pour l'exercice financier 2021;

ATTENDU qu'une copie de ce budget a été transmise à la Ville de Varennes;

ATTENDU que ce budget doit être soumis pour approbation de chacune des organisations municipales membres de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc APPUYÉ par madame la conseillère Mélanie Simoneau ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'APPROUVER le budget 2021 de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent, tel qu'adopté par son Conseil d'Administration le 28 octobre 2020.

ADOPTÉE.

2020-518 Régie intermunicipale de l'eau potable Varennes, Sainte-Julie, Saint-Amable Budget 2021

ATTENDU que le 22 octobre 2020, le Conseil d'administration de la Régie intermunicipale de l'eau potable Varennes, Sainte-Julie Saint-Amable, a adopté son budget pour l'exercice financier 2021 (résolution 20-5218);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Geneviève Labrecque

APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil approuve les prévisions budgétaires 2021 de la Régie intermunicipale de l'eau potable Varennes, Sainte-Julie Saint-Amable, montrant une dépense totale de 4 751 450 \$, dont un montant de 1 707 245 \$ est réservé à la Ville de Varennes.

2020-519 Régie intermunicipale du Centre multisports régional Budget 2021

CONSIDÉRANT que le 15 octobre 2020, le Conseil d'administration de la Régie intermunicipale du Centre multisports régional a adopté son budget pour l'exercice financier 2021;

CONSIDÉRANT qu'une copie de ce budget a été transmise à la Ville de Varennes;

CONSIDÉRANT que ce budget doit être soumis pour approbation aux villes de Varennes et de Sainte-Julie et à la municipalité de Saint-Amable;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria

APPUYÉ par madame la conseillère Mélanie Simoneau ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville de Varennes approuve le budget 2021 de la Régie intermunicipale du Centre multisports régional, tel qu'adopté par son Conseil d'administration le 15 octobre 2020.

ADOPTÉE.

2020-520 Appropriation de la réserve financière dons philanthropiques – Service de dette 2020

Bibliothèque multifonctionnelle éco-énergétique

CONSIDÉRANT l'existence de la réserve financière pour les dons philanthropiques de la bibliothèque multifonctionnelle éco-énergétique et qu'un solde est libre sur celle-ci;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent APPUYÉ par monsieur le conseiller Denis Le Blanc ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'APPROPRIER de ladite réserve financière un montant de 170 000 \$, représentant une portion du paiement en capital et intérêts 2020 du règlement 746 — Construction d'une nouvelle bibliothèque multifonctionnelle écoénergétique.

ADOPTÉE.

2020-521 Demande de transferts budgétaires pour novembre 2020

CONSIDÉRANT que certains ajustements budgétaires s'avèrent nécessaires en cours d'année;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria

APPUYÉ par monsieur le conseiller Denis Le Blanc ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER des transferts budgétaires au montant de 793 430 \$ pour le mois de novembre 2020 conformément aux documents déposés par le directeur du Service des finances et trésorier en date du 23 novembre 2020 et joints en annexe des présentes comme si au long reproduits.

ADOPTÉE.

2020-522 Appropriation au Fonds des carrières et sablières

CONSIDÉRANT qu'il existe un Fonds des carrières et sablières;

CONSIDÉRANT le règlement 739 décrétant des travaux de décohésionnement sur le chemin de la Butte-aux-Renards;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria

APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'APPROPRIER au Fonds des carrières et sablières un montant de 112 786 \$ pour l'année 2020 représentant les dépenses en capital et intérêts pour le règlement 739 ainsi que les frais de la MRC pour la gestion des carrières et sablières. Ce montant sera ajusté en fonction des données réelles au 31 décembre 2020.

ADOPTÉE.

2020-523 Versement à la réserve financière Eau potable et réseau d'aqueduc

CONSIDÉRANT la création d'une réserve financière au profit de l'ensemble du territoire de la Ville de Varennes pour le service d'eau potable et réseau d'aqueduc, par l'adoption de la résolution 2010-150 lors de la séance du 12 avril 2010;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Benoit Duval APPUYÉ par madame la conseillère Geneviève Labrecque ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE verser à ladite réserve financière un montant estimé à 254 796 \$, pour le service d'eau potable et réseau d'aqueduc, représentant l'excédent des revenus sur les dépenses en la matière. Ce montant sera ajusté en fonction des données réelles au 31 décembre 2020.

ADOPTÉE.

2020-524 Versement à la réserve financière Voirie et reconstruction des rues

CONSIDÉRANT la création d'une réserve financière au profit de l'ensemble du territoire de la Ville de Varennes pour le service de voirie, par l'adoption de la résolution 2008-029 lors de la séance spéciale du 21 janvier 2008;

CONSIDÉRANT que cette réserve financière a été modifiée par les résolutions 2010-422 du 6 décembre 2010 et 2013-237 du 3 juin 2013;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc APPUYÉ par madame la conseillère Natalie Parent ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE VERSER à ladite réserve financière un montant estimé à 832 904 \$,

représentant les compensations perçues sur tous les immeubles imposables bâtis de la ville, à l'exception de ceux se trouvant sur l'île Sainte-Thérèse, selon l'usage principal de l'immeuble, tel que décrit à la résolution 2008-029. Ce montant sera révisé en fonction du revenu réel au 31 décembre 2020.

ADOPTÉE.

2020-525 Versement à la réserve financière Assainissement des eaux usées

CONSIDÉRANT la création d'une réserve financière au profit de l'ensemble du territoire de la Ville de Varennes pour le service d'égout et d'assainissement des eaux usées, par l'adoption de la résolution 2007-410 lors de la séance du 3 décembre 2007;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Mélanie Simoneau

APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE verser à ladite réserve financière un montant estimé à 159 495 \$, pour le service d'assainissement des eaux usées, représentant l'excédent des dépenses sur les revenus en la matière. Ce montant sera ajusté en fonction des données réelles au 31 décembre 2020.

ADOPTÉE.

2020-526 Appropriation de soldes disponibles sur règlements d'emprunt – 2020

CONSIDÉRANT qu'il existe des soldes disponibles sur règlements d'emprunt;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc APPUYÉ par madame la conseillère Geneviève Labrecque ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER le tableau indiquant les virements de soldes disponibles sur règlements d'emprunt, tel que préparé par la conseillère en gestion financière en date du 25 novembre 2020 et annexé à la présente comme si au long récité, afin de les approprier en diminution du service de dette des montants de capital et d'intérêts sur les emprunts mentionnés. ADOPTÉE.

2020-527 Appropriation de soldes disponibles sur règlements d'emprunt – 2021

CONSIDÉRANT qu'il existe des soldes disponibles sur règlements d'emprunt;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Mélanie Simoneau

APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER le tableau indiquant les virements de soldes disponibles sur règlements d'emprunt, tel que préparé par la conseillère en gestion financière en date du 25 novembre 2020 et annexé à la présente comme si au long récité, afin de les approprier en diminution du service de dette des montants de capital et d'intérêts sur les emprunts mentionnés.

ADOPTÉE.

2020-528 Remboursement anticipé du Fonds de roulement Acquisitions pour les années 2014 à 2019

CONSIDÉRANT que pour les années 2014 à 2019, par diverses résolutions, le conseil municipal a affecté des dépenses aux fonds de roulement et prévu leur remboursement sur des périodes plus ou moins longues;

CONSIDÉRANT que le conseil souhaite procéder au remboursement anticipé du capital du Fonds de roulement affecté par ces dépenses;

Il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE PROCÉDER au remboursement anticipé du capital du Fonds de roulement pour les dépenses prévues par les résolutions citées au tableau en annexe des présentes, pour les montants suivants :

- Remboursement au Fonds de roulement pour les acquisitions 2014 : 446 064.99 \$
- Remboursement au Fonds de roulement pour les acquisitions 2015 : 155 865.10 \$
- Remboursement au Fonds de roulement pour les acquisitions 2016 :
 243 951.54 \$
- Remboursement au Fonds de roulement pour les acquisitions 2017 : 199 861.61 \$
- Remboursement au Fonds de roulement pour les acquisitions 2018 : 746 989.90 \$
- Remboursement au Fonds de roulement pour les acquisitions 2019 :
 638 278.04 \$

Pour un montant total de : 2 431 011.18 \$

Certificat du trésorier numéro 3469

ADOPTÉE.

2020-529 Embauche – Chef de division Service des travaux publics

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources humaines;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil municipal confirme l'embauche de Monsieur Jean-François Bernier au poste de chef de division au Service des travaux publics, poste cadre permanent à temps complet, à compter du 4 janvier 2021.

Ses conditions de travail sont énumérées en annexe des présentes comme si au long reproduites.

2020-530 Comité consultatif d'urbanisme Nomination de deux nouveaux membres

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service de l'urbanisme et de l'environnement en date du 17 novembre 2020;

CONSIDÉRANT que le comité doit procéder au remplacement de deux de ses membres:

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit nommé madame Caroline Charland à titre de membre au siège numéro 2 et monsieur Louis-Philippe Charrette à titre de membre au siège numéro 4 pour un mandat de deux ans (2021 et 2022).

ADOPTÉE.

2020-531 Comité de sécurité publique Délégation du Conseil

IL est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc APPUYÉ par madame la conseillère Mélanie Simoneau ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que madame la conseillère Geneviève Labrecque soit nommée à titre de viceprésidente au Comité de sécurité publique à compter des présentes.

ADOPTÉE.

2020-532 Mouvement du personnel Permanent, régulier, auxiliaire, occasionnel et substitut

IL est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil municipal accepte et confirme le Rapport de mouvement du personnel permanent, régulier, auxiliaire, occasionnel et substitut numéro MP-2020-12 préparé et rédigé par le Service des ressources humaines en date du 2 décembre 2020.

ADOPTÉE.

A-2020-51 Règlement 300-9 modifiant le règlement numéro 300 concernant le mode de paiement des taxes en plusieurs versements

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Marc-André Savaria

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 300-9 modifiant le règlement numéro 300 concernant le mode de paiement des taxes en plusieurs versements.

Ledit membre du conseil présente et dépose le projet du règlement visé.

2020-533 Appel d'offres projet no DG-BP-2020-002 Rejet des soumissions

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public pour la conception, construction et mise en service d'une patinoire couverte réfrigérée;

CONSIDÉRANT la réception de deux (2) soumissions;

CONSIDÉRANT la réserve contractuelle émise par la Ville, laquelle se réserve le droit de n'accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT que les deux soumissions soit excèdent le prix maximum décrété ou comportent une ou des irrégularités majeures;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc APPUYÉ par madame la conseillère Mélanie Simoneau ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal rejette les soumissions reçues et qu'à cet effet, le directeur des Services juridiques et greffier soit autorisé à aviser les soumissionnaires en conséquence.

ADOPTÉE.

PAROLE AUX CONSEILLERS

L	'ordre d	du ioi	ur étant	épuisé.	. monsieur	le maire	lève l	l'assemblée à	19 h	35.

Le maire,	Le directeur des Services juridiques et greffier,			
Martin Damphousse	Me Marc Giard, OMA			